

Convention sur les armes à sous-munitions

4 septembre 2014
Original : anglais
Français

Cinquième Assemblée des États parties

San José, 2-5 septembre 2014

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

Organisation des travaux

Projets de décision, y compris le plan de travail pour 2015

1. À la séance plénière tenue le 5 septembre 2014, les États parties ont décidé d'organiser une réunion intersessions informelle de deux jours à Genève, les 1^{er} et 2 juin 2015. Ils ont également décidé que l'interprétation serait assurée en anglais, en espagnol et en français et serait financée au moyen de contributions volontaires. Enfin, ils ont décidé d'organiser deux réunions préparatoires, d'une demi-journée chacune, à Genève, le 5 février et le 3 juin 2015.

2. À la même séance plénière, les États parties ont souhaité la bienvenue aux nouveaux coordonnateurs appelés à travailler avec les coordonnateurs déjà présents pour conduire l'exécution du programme de travail intersessions, comme suit :

Groupe de travail sur l'état et le fonctionnement d'ensemble de la Convention : Liban (de la cinquième à la sixième Assemblée des États parties) en collaboration avec les Pays-Bas.

Groupe de travail sur l'universalisation : Équateur (de la cinquième à la sixième Assemblée des États parties) en collaboration avec la Norvège.

Groupe de travail pour l'assistance aux victimes : Australie (de la cinquième à la sixième Assemblée des États parties) en collaboration avec le Mexique.

Groupe de travail sur la dépollution et la réduction des risques : Bosnie-Herzégovine (de la cinquième à la sixième Assemblée des États parties) en collaboration avec la Suisse.

Groupe de travail sur le stockage et la destruction des stocks : France (de la cinquième à la sixième Assemblée des États parties) en collaboration avec l'Albanie.

* CCM/MSP/2014/1.



Groupe de travail sur la coopération et l'assistance : Autriche (de la cinquième à la sixième Assemblée des États parties) en collaboration avec le Chili.

3. Les États parties se sont également félicités de la poursuite des travaux que mènent les présidents des Groupes de travail, comme suit :

Établissement de rapports : Belgique (jusqu'à la première conférence d'examen).

Mesures nationales de mise en œuvre : Nouvelle-Zélande (jusqu'à la première conférence d'examen).

4. À la même séance plénière, les États parties ont décidé de nommer la Croatie à la présidence de la première conférence d'examen, qui se tiendra du 7 au 11 septembre 2015 à Dubrovnik (Croatie).
5. Les États parties ont également décidé que [...].
-